Image not found or type unknown

Vente maison suite séparation

Par **kydia**, le **28/05/2019** à **21:18**

Bonsoir,

Mon compagnon et moi sommes séparés et la vente de la maison est en cours, nous vivions en union libre et avons 3 enfants en commun.

Celui-ci m'indique que comme le prêt a toujours été prélevé sur son compte bancaire je ne peux pas prétendre à la moitié du bénéfice de la vente, est-il dans ses droits ?

Merci par avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés